



V2-05.21 / mise à jour mai 2021

PRESENTATION BACHELOR CHARGE DE GESTION SOCIALE ET PROJET RSE



Personnes à contacter :

M. Antony BROUSSET, Directeur

Tel : 06.76.14.61.19

Mail : antony@etiic-formation.fr

M. Laurent ANDRAUD, conseiller commercial

Tel : 07.86.75.76.33

Mail : commercial@etiic-formation.fr

531 rue de la Péronnière 42320 La Grand' Croix

04 77 73 62 62

contact@etiic-formation.fr

www.etiic-formation.fr

Centre de formation enregistré sous le n° 82 42 01 141 42 auprès de la Région Rhône Alpes



ETIIC FORMATION, la volonté de réussir

Dans un environnement agréable : Centre de formation **par alternance (ou en formule premium)**, ETIIC FORMATION est une structure à dimension humaine.

L'effectif réduit par spécialité permet d'appliquer avec rigueur tous les outils pédagogiques. Nous mettons en place un suivi individualisé pour chaque parcours, avec la confiance, l'appui et la coopération de nos entreprises partenaires.

De par sa position géographique, ETIIC Formation est présent sur Lyon et sa périphérie, sur les bassins du Gier, de l'Ondaine, du Forez ainsi qu'en Haute-Loire.

Nos formations en alternance ou en formule premium :

- BTS Gestion des Transports et Logistique Associée
- BTS Gestion de la PME
- BTS Management Commercial Opérationnel
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

- BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

Titre certifié de niveau 6, Code NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 02/03/2020, délivré par Formatives

- BACHELOR Responsable Marketing Opérationnel

(Certificat professionnel de niveau II- Code NSF : 312p- Enregistré au RNCP par arrêté du 19 novembre 2014 publié au JO du 29 novembre 2014 sous l'autorité et délivré par C3-Certification accessible via le dispositif VAE)

L'alternance c'est :

- Un système de formation qui est fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent.
- Une véritable passerelle vers l'emploi et l'insertion professionnelle.
- Etre formé à un métier et à la culture d'une entreprise.
- 2 types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Quels publics ?	<p>Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus</p> <p>Dérogation au-delà de 29 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu - Les travailleurs handicapés - Le projet de création ou reprise d'entreprise - Les sportifs de haut niveau <p>Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p>	<p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans</p> <p>Les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus</p> <p>Etre titulaire du BAC ou BAC+2 (pour les BACHELOR)</p>
Quels employeurs ?	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel et agricole - Les employeurs du milieu associatif et des professions libérales - Les employeurs du secteur non industriel et commercial (fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière et les établissements publics administratifs) 	<p>Tout employeur assujetti au financement de la formation professionnelle continue.</p> <p>L'État, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.</p>
Quel type de contrat et combien de temps ?	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (Période d'apprentissage)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans).</p> <p>La durée de formation représente au moins 25% de la durée totale du contrat ou de la période d'apprentissage.</p>	<p>Il peut être conclu dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI (ProA)</p> <p>Le contrat s'effectue sur la durée du cycle de formation conduisant à l'obtention du diplôme ou du titre visé (généralement 2 ans)</p> <p>La durée de formation représente entre 15 à 25% de la durée du contrat sans pouvoir être inférieure à 150 heures.</p>

<p>Quelles conditions de travail ?</p>	<p>L'alternant est un salarié à part entière. A ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.</p> <p>La durée légale du travail effectif est identique à celui des autres salariés (à savoir 35h/semaine).</p> <p>Le rythme de l'alternance est variable et dépend de la formation choisie (1semaine/1semaine ou 2jours/3 jours).</p>																						
<p>Quels droits et quelles obligations ?</p>	<p>Les droits sont ceux des autres salariés de l'entreprise : congés payés (5 semaines), protection maladie, maternité, accidents du travail...</p> <p>Les obligations : respecter le règlement intérieur de l'entreprise, effectuer les tâches confiées par l'employeur. En contrepartie, l'employeur rémunère le jeune et prend en charge sa formation.</p> <p>Conditions à cela : suivre les cours avec assiduité et se présenter aux examens !</p>																						
	<p>L'employeur est tenu de désigner un maître d'apprentissage, chargé de suivre le jeune, de l'évaluer, et d'effectuer des bilans à chaque fin de période en entreprise.</p>	<p>Un tuteur doit être désigné par l'employeur. Il doit guider le jeune dans ses activités en entreprise.</p>																					
<p>Quelles rémunérations pour l'alternant ?</p>	<p>La rémunération varie en fonction de son âge mais progresse chaque année d'exécution de son contrat.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>		<p>La rémunération varie en fonction du niveau de sa formation initiale et de son âge.</p> <p>N.B : Les conventions collectives peuvent prévoir des rémunérations plus élevées.</p> <p>Voir tableaux ci-dessous.</p>																				
	<p>Pour un contrat d'apprentissage :</p> <table border="1" data-bbox="450 1632 1331 1962"> <thead> <tr> <th>Salaire mensuel minimum</th> <th>16 à 17 ans</th> <th>18 à 20 ans</th> <th>21 à 25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{ère} année</td> <td>27% du SMIC</td> <td>43% du SMIC</td> <td>53% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} année</td> <td>39% du SMIC</td> <td>51% du SMIC</td> <td>61% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} année</td> <td>55% du SMIC</td> <td>67% du SMIC</td> <td>78% du SMIC</td> <td>100% du SMIC</td> </tr> </tbody> </table>				Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus	1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC	2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC	3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
Salaire mensuel minimum	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus																			
1^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC																			
2^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC																			
3^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC																			

	Pour un contrat de professionnalisation :			
	Salaire mensuel minimum	Moins de 21 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
	BAC PRO, BAC TECHNO, BP ou BT équivalent	65% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC ou 85% du minimum prévu par la convention collective
	BAC général	55% du SMIC	70% du SMIC	
<p>Quelles aides financières possibles pour les entreprises ?</p>	<p>Pour les contrats d'apprentissage éligibles signés à compter du 1er janvier 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction générale des charges <ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge de la formation en CFA par son opérateur de compétences (OPCO), sous réserves - Les aides possibles de l'Agefiph, accordées pour l'embauche des travailleurs handicapés - Aide pour la formation tuteur : se renseigner auprès de votre OPCO pour le financement 		<ul style="list-style-type: none"> - L'aide forfaitaire de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. - L'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et plus, d'un montant maximal de 2.000 euros. Elle est cumulable avec l'aide forfaitaire de Pôle Emploi - La réduction générale de charges - Une absence d'indemnités de fin contrat pour les CDD - des actions de formation financées par des opérateurs de compétences (OPCO) qui peuvent aussi prendre en charge la formation du tuteur - L'agefiph accorde des primes à l'embauche, à la consolidation de l'emploi, à l'accessibilité et à l'aménagement des postes pour les alternants handicapés. 	
	<p>Vous trouverez ci-dessous un lien permettant d'établir une simulation de calcul de rémunération et des aides aux employeurs :</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/gc_5504/simulateur-employeur</p>			

TOUT SAVOIR SUR LA FORMULE PREMIUM

<p>Découvrir la formule premium</p>	<p>La formule Premium permet de bénéficier d'un rythme de scolarité de 2 jours en formation / 3 jours en entreprise ou 1 semaine / 1 semaine selon la filière (planning sur demande), le reste étant consacré aux stages obligatoires.</p> <p>Vous pouvez, également, trouver un emploi étudiant permettant de financer la formation.</p> <p>Il est préférable d'avoir la même entreprise toute l'année.</p> <p>Cette formule vous permet d'organiser votre temps afin d'optimiser votre formation et votre professionnalisme en ayant l'opportunité d'approfondir les notions de cours ou/et la possibilité de multiplier les stages qui, souvent, débouchent sur des offres d'alternance et même d'emploi à l'issue des 2 années de formation.</p> <p>Cette formule est payante : 3000,00€/an</p>
<p>Les avantages de la formule premium</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etoffer son expérience professionnelle en réalisant des stages en entreprise (6 à 14 semaines obligatoires) • La possibilité d'adapter les missions du stage aux besoins des travaux à réaliser pour l'obtention du diplôme ou de la certification visée. • Une transition plus facile entre le rythme « scolaire » et « professionnel ». • L'opportunité de basculer à tout moment vers un mode « alternance » • La possibilité de venir au centre hors semaine de cours afin d'approfondir certaines notions
<p>La gratification</p>	<p>Une gratification doit être versée au stagiaire lorsque la durée d'un stage au sein d'une entreprise est supérieure à 2 mois consécutifs ou lorsqu'au cours d'une même année scolaire ou universitaire, la durée totale des stages effectués par un même stagiaire au sein d'une même entreprise est supérieure à 2 mois, consécutifs ou non.</p> <p>Pour les conventions de stage conclues à partir du 1er septembre 2015, la gratification versée au stagiaire est exonérée des cotisations sociales dans la limite de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale multiplié par le temps de présence dans l'entreprise</p> <p>Ainsi, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures, le seuil d'exonération s'élève à 591.51 euros (15% x 26 € x 151,67) par mois en 2021</p> <p>Ex : Pour un Premium réalisant 70h de stage sur 1 mois, la gratification sera : 15% x 26€ x 70H=273.00€</p>

L'organisation

Afin d'assurer la bascule d'un mode à l'autre et de favoriser la professionnalisation des apprenants, les alternants et les Premium sont regroupés dans les mêmes cours. Le rythme « d'alternance » est donc le même pour chaque formule.

Les Premium ont accès au matériel d'ETIIC hors périodes de formation afin d'approfondir les notions ou travailler leurs dossiers avec la possibilité de solliciter l'équipe enseignante en cas de besoin.



TOUT SAVOIR SUR LE BACHELOR CHARGE DE GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

Titre certifié de niveau 6, Code NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 02/03/2020, délivré par Formatives

Le (la) Responsable opérationnel(le) de gestion contribue à l'accroissement de l'activité de l'entreprise par ses actions de gestion, de management des équipes d'une ou parfois plusieurs unités opérationnelles. Il est garant du bon fonctionnement de l'unité, tant sur l'aspect logistique que l'aspect budgétaire et administratif. De ce fait, il est l'intermédiaire entre les collaborateurs et les managers de l'entreprise.

OBJECTIFS DU DIPLÔME, A TERME :

- Savoir mettre en œuvre une politique de Ressources Humaines
- Savoir appliquer les techniques du service Ressources humaines
- Piloter un projet Ressources Humaines et une équipe
- Communiquer efficacement dans le cadre des ressources humaines
- Gérer financièrement des Ressources humaines

QUALITES REQUISES

- Intérêt pour le métier
- Autonomie
- Rigueur
- Sens du contact

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Formation sur **1 année** avec un rythme d'alternance de **1 semaine / 1 semaine**, soit 13 semaines de formation par an.

INTERETS

- Des salariés présents à plein temps pendant la période estivale de fin mai jusqu'à mi-septembre
- Remplacements saisonniers par des salariés formés

METIERS VISES

- Chargé(e) de RH
- Chargé(e) de communication interne
- Chargé(e) d'études et de données sociales
- Responsable administratif du personnel
- etc



PROGRAMME DE COURS

- Gestion d'entreprise
- Communication
- Management
- Outils supports à la gestion d'entreprise
- Techniques RH
- Connaissances professionnelles RH
- Valorisation des compétences professionnelles

BACHELOR GESTION SOCIALE ET PROJET RSE

Chargé de gestion sociale et projet RSE

Titre certifié de niveau 6, codes NSF 315n et 315r, enregistré au RNCP le 2/03/2020, délivré par FORMATIVES

Durée : 13 mois (470 heures)

Publics visés : Titulaires d'un BAC+2 désireux d'obtenir un diplôme de niveau BAC+3- 180 crédits RNCP

Prérequis : Être titulaire du BAC +2 ou VAP avec 3 ans d'expérience

Modalités de recrutement et d'admission : Test ; Entretien ; Dossier

Délais d'accès à la formation : selon date de rentrée de la section (selon planning joint)









Objectifs de la formation : Préparer les alternants à l'obtention du titre de chargé(e) en gestion sociale et projet RSE

Objectifs du diplôme à terme

Débouchés

Savoir mettre en œuvre une politique de Ressources Humaines	Chargé(e) de RH Chargé(e) de communication interne Chargé(e) d'études et de données sociales
Savoir appliquer les techniques du service Ressources humaines	Responsable administratif du personnel Chargé(e) des relations sociales Gestionnaire SIRH
Piloter un projet Ressources Humaines et une équipe	Coordinateur des RH Chargé(e) de projet / mission RH Chargé(e) du développement RH
Communiquer efficacement dans le cadre des ressources humaines	Chargé(e) de la diversité Chargé(e) de la prévention des risques professionnels
Gérer financièrement des Ressources humaines	Consultant RH / SIRH

Moyens Pédagogiques :

-  Supports pédagogiques
-  Exercices en rapport avec l'acquisition des compétences visées
-  Utilisation de moyens multimédias
-  Simulations d'examens (oraux et pratiques)
-  Études de cas
-  Serious Games
-  Challenges
-  Encadrement lors de la réalisation des dossiers

Modalités et tarifs : groupes de 8 à 15 personnes – Formation en alternance (selon planning joint) -Présentiel (des émargements seront demandés aux stagiaires par demi-journées de formation)

Accessible en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation (financé par les OPCO selon accord de prise en charge) ou Formule PREMIUM (3000€/an)

Accessibilité : Mise en place de modalités spécifiques (rattrapages de cours, soutien, formation à distance...) et accès pour les publics handicapés.

Évaluations

Évaluations en contrôle continu.

Évaluation finale : Grand oral final.

Validation/Certification

Remise de l'attestation de formation.

Sous réserve de réussite à l'examen, délivrance du Titre Chargé(e) de gestion sociale et projet RSE, enregistré au RNCP au niveau 6, en partenariat avec Formatives. Une capitalisation par bloc est possible. Chaque bloc validé est valable 5 ans. Pour les blocs non validés possible organisation de rattrapages

Programme :

FORMATION 13 mois : 470 HEURES

Environ 35 heures/semaine pour 13 semaines soit 455 heures et 15 heures de grand oral final

7 modules

Enseignements	Nombre heures du module
UE1. Gestion d'entreprise	80 heures
UE2. Communication	50 heures
UE3. Management	30 heures
UE4. Outils et supports	75 heures
UE5. Techniques RH	85 heures
UE6. Compétences Pro RH	70 heures
UE7. Valorisation des Compétences Professionnelles	65 heures
Grand Oral final	15 heures

TOTAL : 470 heures/annuelles

(Les jours fériés non encore répertoriés seront rattrapés et les évaluations réalisées sur des plannings spécifiques)